

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER du PLATEAU

Lundi 19 juin 2017
École Caroline Aigle

Présents :

Mme Émilie ALAKIAN, M. Patrick CABON, Mme Francine CARRIER, Mme Maryvonne CLÉMENT-KLEIN, Mme Françoise DE SAINTE-MARIE, M. Benoît DECHAMPS, Mme Claire DELELIGNE, Mme Nicole DEMOUGIN, Mme Catherine DESCHATRETTE, Mme Solange GOULIA, Mme Jeanne GUEGUEN, Mme Marie-Christine HOUDEBINE, M. Patrice HOUDEBINE, Mme Martine JAYOT, M. Nicolas LOCATELLI, M. René LORDON, Mme Jenny MARINARO, M. Jean-Charles MAURICE, M. Gérard MONCORGÉ, Mme Jeanne NAUDET, M. Emmanuel OSERET, Mme Édith PAJOT, M. Guy PERRAGUIN, Mme Annie PIGNAUD, Danielle PIN, M. Jean-Philippe ROUSSEAU, M. Mickaël VIDEAU, M. Jean-Marc WEULERSSE

Excusés : M. Michel GAILLARDIN, M. Michel LERMYTE, Mme Monique LERMYTE, M. Laurent MARINARO,

Élus :

M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, jeunesse et nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,

M. Jean-Pierre MADIKA, adjoint au maire délégué à la sécurité, la police municipale, et l'occupation du domaine public,

M. Jean-Yves SIRE, adjoint au maire délégué aux sports et à la culture,

M. Leonardo SFERRAZZA, adjoint au maire délégué à l'espace public, la voirie et au cimetière.

Services municipaux : Mme Nadine TRINEAU et M. Sébastien MASSON, Service vie locale,

Président de séance : M. Patrick CABON,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service vie locale.

INTRODUCTION

a) Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire chargé du quartier Le Plateau.

b) Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Patrick CABON est président de séance.

c) Validation du Compte rendu de la séance du 20 février 2017.

Le compte-rendu est validé par les participants sans modification.

1. Points spéciaux – Actualités :

a) Retour sur la journée citoyenne du 20 mai 2017

Il était prévu deux opérations de nettoyage sur le Plateau : rigole des Granges et batterie de la Pointe. Vu le faible nombre de participants seule cette dernière a été réalisée. La matinée s'est terminée par un pique-nique citoyen au jardin partagé des Grands Bilhaus.

Mme CLÉMENT-KLEIN propose de prévoir les opérations de nettoyage plus tôt dans l'année de sorte que la végétation ne soit pas encore trop envahissante. M. CABON fait remarquer que ces opérations de nettoyage mobilisent assez peu le public et propose de réfléchir à d'autres initiatives pour les prochaines journées citoyennes. Sur le sujet de la propreté, Mme GUEGUEN tient à faire remarquer que la rue César Franck, malgré la forte fréquentation par les scolaires, demeure très propre et souhaite ici les féliciter pour leur comportement citoyen.

b) Point sur le déploiement des caméras de vidéo-protection

M. MADIKA rappelle la volonté de M. le Maire de développer une stratégie du territoire en matière de prévention de la délinquance en lien notamment avec la Préfecture et la police nationale. De nombreuses villes voisines de Palaiseau ont déjà procédé au déploiement d'un dispositif de vidéo-protection (Massy, Longjumeau, Bièvres). Pour Palaiseau les lieux retenus sont les gares, les entrées-sorties de la ville, et certains lieux problématiques connus pour être des endroits de trafics et d'incivilités. À ce jour une caméra a été installée provisoirement dans la rue de la Gare. Le projet de déploiement de 41 caméras (2500€ / caméra installée en moyenne) se réalisera en 4 phases. M. MADIKA précise que les autorités préfectorales ont autorisé le déploiement qui attend désormais son financement. Une contrainte importante réside dans la mise en place du réseau de transmission des informations recueillies par la fibre (par exemple la connexion est à créer pour franchir l'autoroute). Il n'est pas prévu d'avoir recours à des caméras nomades. Les panneaux de signalisation de vidéoprotection aux entrées de ville sont provisoires ; les définitifs coûteront 600€/panneau.

Une participante signale des rassemblements nocturnes au chemin de la Hunière et des Joncherettes. M. MADIKA répond qu'il est indispensable de relayer à la police municipale toute situation qui paraît anormale pour pouvoir vérifier ce qu'il se passe et surtout intervenir le plus rapidement possible. M. MADIKA rappelle le concept de « référents » qui sont des habitants volontaires en lien avec la police municipale. Leurs signalements d'anomalies sont traités prioritairement. Par ailleurs il est possible pour tout Palaisien de joindre la police municipale sur un numéro de portable au 06.82.80.26.38

Mme MARINARO pose une question sur l'installation récente de caravanes sur les terrains du Plateau. M. CARISTAN répond que des dispositifs de blocages ont été installés dès le départ des gens de voyage (une butte de terre pour gérer l'urgence puis la pose de plots). Pour répondre à la question d'un participant, M. MADIKA explique que la Ville de Palaiseau ne dispose pas d'aire d'accueil de gens du voyage prévue par la loi (50 places) et qu'elle paie de ce fait une amende. Il y en a une à Villebon, à Massy et aux Ulis. Il ajoute qu'une aire de grand passage (150 places) doit être créée à Wissous.

c) Information sur les effectifs des classes à la rentrée 2017-2018

M. CARISTAN annonce que pour l'école Caroline Aigle, il y a à ce jour 234 enfants inscrits en maternelle et 248 en élémentaire. Deux ouvertures de classe en élémentaire sont actées pour la rentrée. Une troisième classe pourrait être ouverte sous réserve de validation par l'Éducation nationale. Une nouvelle directrice, Mme Lopez, prendra ses fonctions à la rentrée prochaine. Pour l'école Joliot-Curie, une fermeture de classe est envisagée, la municipalité souhaite son maintien.

M. CARISTAN informe les participants qu'un dispositif de remise à niveau sera proposé durant la dernière semaine du mois d'août aux élèves de CM1 et de CM2 présentant des difficultés scolaires (sur la base du volontariat). Ce soutien se fera à l'école Joliot Curie. Des travaux de peinture notamment, seront réalisés dans cette école pendant l'été.

À propos de l'école Joliot Curie, un participant fait part de faits qui nécessitent une action de la municipalité : le 1^{er} étage de la maternelle semble régulièrement squatté, une clôture a été vandalisée, à proximité des logements utilisés pour des hébergements d'urgence. M. CARISTAN répond que l'équipe municipale a bien connaissance de cet état des choses et réfléchit à des solutions.

Pour cet été M. CARISTAN rappelle que la Ville propose pour la première fois l'opération « Palaiseau plage » avec une ouverture le 1^{er} juillet marquée par un carnaval. Le sable qui servira à cette manifestation sera ensuite destiné à la réfection du stade G. Collet qui a souffert des inondations de 2016. A la question d'un participant, M. CARISTAN répond que la piscine du bord de l'Yvette restera fermée cet été.

d) Plan du nouveau parking situé près de La Vague et réglementation des stationnements

Ce nouveau parking de 88 places est utilisable depuis un mois et demi environ. Actuellement il n'est pas saturé et le stationnement y est gratuit. M. CARISTAN précise que la réglementation du stationnement n'a pas encore été définie pour ce parking. Ce fonctionnement pourrait évoluer à l'avenir même s'il n'a dans l'immédiat pas vocation à être modifié.

Une partie du parking du gymnase Castaing sera neutralisée pendant les travaux de construction du nouvel équipement sportif qui viennent de commencer. Ce parking ne pourra pas être agrandi en raison de la présence d'un bassin de rétention d'eau. En revanche il sera embelli et verra son accessibilité facilitée.

e) Information sur le calendrier de travaux du futur équipement sportif situé sur le Plateau

M. SIRE reprend les éléments de présentation de ce nouvel équipement diffusés lors de la réunion publique du 29 mai :

La construction du grand gymnase multisports a démarré début juin, face au gymnase Castaing. Pendant la phase de travaux, les véhicules de chantier vont passer par les rues Robespierre, Dauphin et le chemin de Vauhallaan.

Les présents demandent un respect strict de la limite de vitesse pour les camions car il y a beaucoup d'enfants autour des écoles.

Dès septembre 2018, les adeptes du basketball, handball, badminton, escalade, tir à l'arc, tennis de table, danse, fitness et arts martiaux y seront attendus. L'enceinte sera également utilisée par les scolaires.

Le complexe sportif approche les 3 000 m² et mêle deux types d'architecture : une grande charpente en bois couverte d'une toile en textile, accolée à un bâtiment plus traditionnel en béton, bardé de panneaux composite. L'intérieur est séparé en plusieurs espaces. D'abord, une grande et haute salle (1 300 m²), avec au sol le tracé des terrains de basketball, handball et badminton et sur l'une des façades intérieures, un mur d'escalade de 9 mètres. Au bord des terrains, un espace est réservé aux gradins. Une salle adjacente de 345 m², accueillera le tir à l'arc et le tennis de table. Il y aura une salle de danse de 120 m² et un dojo de 144 m². Pour le confort des usagers, chaque espace possède ses propres vestiaires, sanitaires et locaux de rangements. Indispensables à la vie des sections sportives, un bureau et une salle de convivialité sont inclus dans les lieux.

En cas de problème, le chantier peut être contacté par mail à gymnase.palaiseau@serconstruction.com avec copie à la mairie et au **04.74.85.78.39**

Mme GUEGUEN fait remarquer que la dépose des scolaires par bus à la piscine de la Vague gêne la circulation de la rue Robespierre. Elle pose la question de savoir s'il est envisageable de créer une place spéciale pour les bus. M. CARISTAN répond qu'il n'y a pas d'emprise suffisante pour créer une place pour les bus, à moins de neutraliser des places de stationnement.

Mme de SAINTE MARIE signale que les riverains n'ont pas été informés de la mise en place de poteaux anti-stationnements chemin de Vauhallaan ; certains sont très gênants.

M. CARISTAN informe qu'il est toujours prévu la construction d'une salle associative et l'aménagement d'un petit square à côté du parking de la place des Causeuses.

- f) M. CARISTAN apporte des réponses à des questions transmises par mail par les membres du conseil de quartier et répond aux questions des participants :

Deux questions de Mme MARINARO :

RADAR : quelle est la date de mise en service prévue du nouveau radar ?

Durant combien de mois les 2 radars seront-ils en fonctionnement simultanément ?

- Le nouveau radar est en service, une inauguration officielle est prévue le 04 juillet. Pas d'information concernant l'extinction du radar de la Ferme des Granges, la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) n'a pas communiqué sur ce sujet. Il est possible qu'il y ait un co-fonctionnement pendant 6 mois. L'avenir du radar après son extinction est du ressort de l'État.

Mme MARINARO fait part de mon étonnement en apprenant que le radar était déjà en service et de son regret que les riverains n'en aient pas été informés.

ONERA : qu'en est-il des discussions à propos de la nouvelle entrée principale souhaitée par l'ONERA ?

- La mairie refuse la demande de l'ONERA, l'entrée de l'ensemble des véhicules est maintenue au sud par le chemin de la Hunière. La ville arguant du fait que les nouveaux riverains du chemin de la Vauve aux Granges n'avaient pas été avertis de cette éventualité.

La réunion de concertation en février 2016 avait montré les craintes des habitants des nouvelles résidences pour la sortie de leur parking souterrain aux heures de pointe.

Il est probable que l'ONERA sollicitera la ville à nouveau à l'issue des travaux du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), voir l'article sur www.cq-plateau-palaiseau.net/2017/02/enquete-publique-renforcement-du-reseau-d-eau-potable/, à l'occasion de la réfection du chemin.

M. HOUDEBINE rappelle qu'il y a des dépôts sauvages en face du deuxième portail de l'ONERA juste avant l'entrée de la forêt. M. SFERRAZZA répond qu'il est indispensable de le signaler aux services de la Ville pour qu'ils soient débarrassés au plus vite et éviter ainsi l'encouragement de ces incivilités. M. HOUDEBINE explique qu'il a déjà fait un signalement pour ces dépôts.

M. CABON rappelle qu'il y aura une déchetterie sur le Plateau, sur la commune de Saclay, d'ici 2 à 3 ans.

Projet de château d'eau :

- Il y a bien un projet de démolir le plus ancien des deux châteaux d'eau (le plus petit) pour en construire un nouveau, de la taille du plus récent qui lui sera ravalé, ainsi qu'une station de surpression. Le permis de construire est en cours d'instruction. Une enquête publique se déroulera, probablement à l'automne.



METRO LIGNE 18 et Impact sur le quartier :

- M. CARISTAN rappelle qu'une réunion publique conduite par la Société du Grand Paris (SGP) s'est tenue sur le projet en mai dernier. Le document support de cette réunion est disponible sur le site de la ville (http://www.ville-palaiseau.fr/fileadmin/palaiseau/MEDIA/08_Grands_projets/Ligne_18_metro_Grand_Paris_Express/Ligne18_Reunion_publicue310517.pdf). Le tracé précis et définitif n'a pour l'heure pas encore été communiqué par la SGP. On sait qu'une maison sera impactée et bien entendu son propriétaire a été contacté. La nature du sol palaisien concerné par le passage de la ligne 18 n'est pas de nature à transmettre les vibrations lors de l'utilisation de la future ligne. Par contre en raison d'éventuels problèmes de vibrations lors du passage du tunnelier la SGP a prévu de réaliser un diagnostic sur le bâti dans une large bande de part et d'autre du trajet souterrain de la ligne 18 avant et après les travaux de construction de la ligne.

2. Point sur les travaux des commissions

- a) Commission Investissements : retour sur la réunion du 4 mai 2017.

M. CARISTAN informe que les plantes aromatiques des bacs devant la mairie ont été volées et vont être remplacées. Il présente les propositions faites par les représentants du conseil de quartier du Plateau pour des projets de l'année 2017 :

- Installation d'une œuvre d'art sur le quartier Camille Claudel afin de marquer l'identité de ce nouveau quartier.
- Plantation d'arbres fruitiers en haut de la rue Denfert Rochereau au niveau de la Ferme des Granges.
- Restauration et mise en valeur de panneaux anciens, notamment la plaque émaillée PALAISEAU avec l'ancien département de « Seine et Oise » qui se dégrade sur un mur de la Ferme des Granges.
- Mise en place de jardinières publiques destinées à la plantation d'herbes aromatiques.

- b) Circulations douces : retour sur la commission 20 avril 2017.

A cette réunion étaient présents M. POULAIN, adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme durable dans le cadre de l'OAP « circulations douces » du PLU en cours d'élaboration, et M. CORDIER conseiller municipal délégué à la circulation et au stationnement.

M. CARISTAN prie les participants d'excuser M. Gilles CORDIER qui a été retenu ce soir.

M. CABON membre de cette commission présente les cheminements structurants en cours d'études évoqués lors de cette réunion :

- Chemin de la Batterie de la Pointe :

C'est un chemin qui relie la Batterie au quartier de Lozère dans le coteau boisé, actuellement il passe sur une parcelle privée et le chemin du Dessous du Rocher. La pérennité de ce cheminement via la parcelle AT 52 est un axe prioritaire de travail pour la commune.

- Chemin de la Batterie de l'Yvette :

Nous sommes dans la même démarche que pour le chemin de la Batterie de la Pointe. L'escalier qui permettait la montée sur le Plateau butte maintenant sur des propriétés privées. Des négociations sont en cours avec l'ONF et l'ENSTA pour créer un nouveau débouché.

- Chemin Edmé Jomard (Escalier Polytechnique) :

Le projet pour ce sentier est mené par l'EPAPS et la CPS dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Saclay. C'est un cheminement piéton uniquement. Cependant, le projet d'aménagement intègre la réfection de l'ensemble avec au niveau des escaliers la création d'une bande roulante pour les bagages et pour pousser les vélos. Lors des

échanges avec l'EPAPS, la ville a demandé l'installation de bancs, de l'éclairage et un revêtement spécifique. Dans le cadre de ce projet, l'installation d'une station Véligo (local sécurisé pour les vélos accessible aux abonnés Passnavigo) est prévue. Son positionnement est en cours de discussion. Ces aménagements devraient être mis en service pour la rentrée 2019, il y a aura une phase de concertation.

- Liaison gare « Le Guichet » – Nano Innov (via le Parc Chanlon) :

Le projet pour cette liaison est également mené par l'EPAPS et la CPS dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Saclay. Actuellement deux solutions sont proposées dans le parc Chanlon :

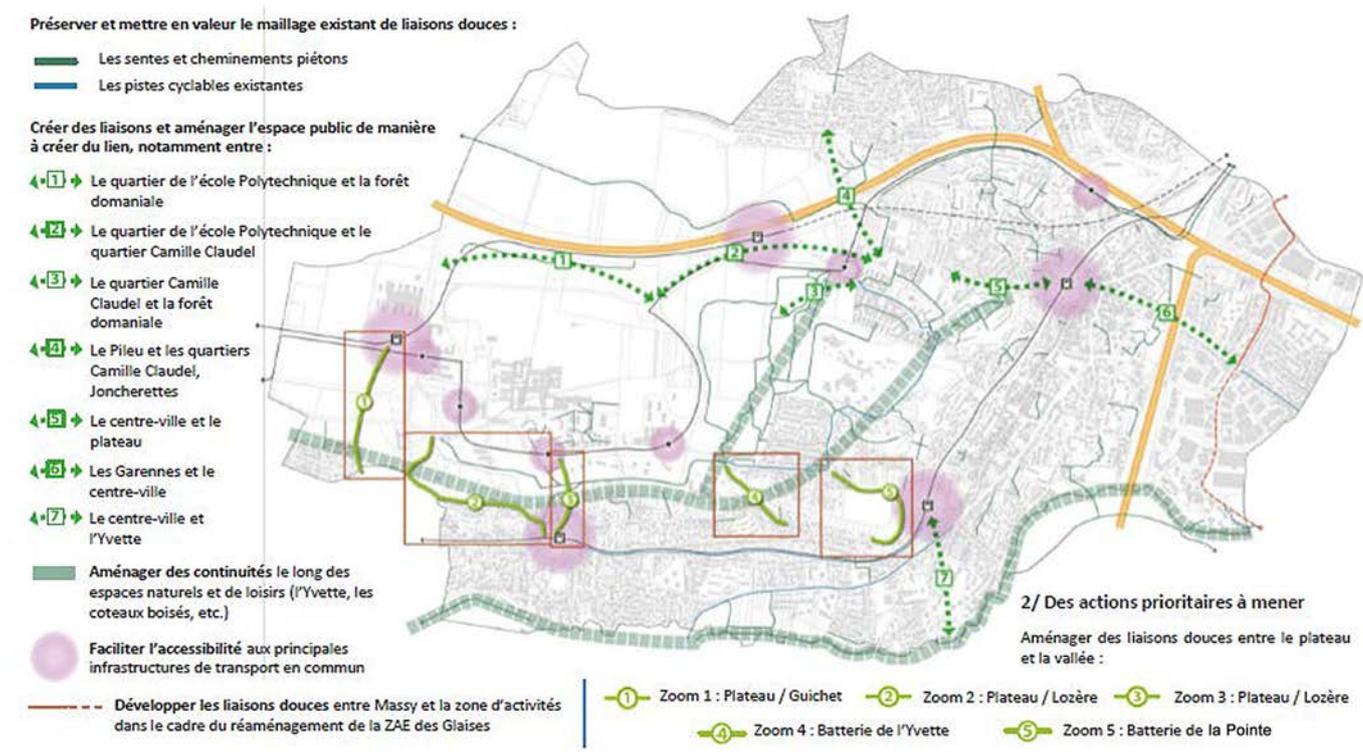
- Franchissement partiel de la carrière avec passerelle en bois
- Passage dans la carrière avec déclivité plus importante gérée par des escaliers.

Ces travaux pourraient être menés en 2018.

- Enfin un travail est à prévoir pour les liaisons douces entre le Plateau et les quartiers voisins notamment avec le Centre ville sans passer par le Parc d'Ardenay qui est une propriété privée et qui vient de confirmer sa fermeture au public

Un rendez-vous de la commission avec l'ONF sera programmé à la rentrée afin de faire un état des lieux des sentiers de la forêt et d'étudier la possibilité de créer un accès piéton direct depuis la noue de l'écoquartier.

ILLUSTRATION :



Une participante pose la question de la réduction de la vitesse des bus et des voitures dans la ville. M. CARISTAN répond que la ville est dans une démarche de déploiement des zones 30 pour atteindre cet objectif. Le quartier de Lozère a été le premier à expérimenter le dispositif « zone 30 ». La ville en attend un retour d'expérience avant d'envisager d'étendre cette approche de la conduite à d'autres quartiers.

3. Questions diverses.

M. LORDON évoque un incendie dans un logement de la rue Élise Deroche. Le logement de M. LORDON étant du même constructeur, il se demande s'il s'agit d'une malfaçon ou d'un accident. M. MADIKA répond que selon les

informations connues à ce jour, un problème électrique est survenu en l'absence de l'occupant. M. MADIKA précise que les expertises sont toujours en cours.

Mme CARRIER fait remarquer les comportements de certaines personnes qui déposent des débris sur l'espace public dans le secteur des Jardins de la Hunière. Elle suggère qu'il y ait une plaque pour avertir que c'est interdit et verbalisable pour faire cesser de telles incivilités. M. MADIKA répond que le flagrant délit est l'unique façon de dresser des contraventions. Lorsque des déchets sont répandus sur l'espace public, M. MADIKA invite les riverains à le signaler via l'application Tell My City afin que les services interviennent dans les meilleurs délais.

Mme MARINARO signale un transformateur fréquemment tagué aux Joncherettes, et propose de le peindre avec une peinture spéciale. M. CARISTAN répond qu'il n'y a pas vraiment de solution pérenne pour venir à bout des tags, et que la meilleure solution consiste à les signaler très vite pour éviter les comportements d'imitation. Un Participant émet l'idée de faire intervenir un artiste de « Street Art ».

Mme CLÉMENT-KLEIN signale un problème d'éclairage dans l'enceinte de l'école Joliot Curie. Des réglages de l'orientation des spots ont bien été réalisés mais la cour reste souvent éclairée la nuit entière. Ce signalement sera transmis aux services de la Ville.

Une participante signale le stationnement gênant des camions de livraison sur la place des Causeuses route de Saclay, devant le Carrefour City. M. CARISTAN répond que la Ville est déjà intervenue plusieurs fois à la demande du commerçant pour agrandir la place de livraison prévue à cet endroit, puis en faisant couper un arbre gênant, mais chaque fois le gabarit des véhicules a augmenté. Si les livreurs ne se garent pas alors qu'ils le pourraient, il va falloir verbaliser.

Une participante demande si un distributeur de billets sera installé dans le quartier Camille Claudel. M. CARISTAN répond que la Société Générale va en installer un.

En réponses à plusieurs questions concernant les noues, M. CARISTAN explique que les inondations des garages ne sont pas liées aux réseaux de la ville, mais qu'il s'agit très certainement d'un problème d'étanchéité du bâtiment Kendall. Concernant le problème des eaux qui stagnent dans les noues et des odeurs associées, il s'agit d'un problème lié à la nature du sol. Les eaux ne peuvent donc pas correctement être absorbées. Elles stagnent, ce qui entraîne des odeurs.

Un habitant des Jardins de la Hunière signale un problème sur les pompes de relevage des eaux de la rue A. Rodin : les pompes de la commune ne s'enclenchent pas systématiquement si bien que les pompes privatives de la Hunière marchent à plein régime et finissent par être endommagées. Les services techniques examineront la situation.

Une participante signale le manque de civisme de la part de certains propriétaires de chiens qui devrait être verbalisé : les déjections canines sont nombreuses dans le quartier.

Une participante signale une vitesse excessive sur la route de Saclay à la sortie du quartier après la place des Causeuses et émet la proposition de positionner un radar.

4. Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier (Lundi 9 octobre).

Fontaine de la place du quartier de la Mesure
Compte-rendu des commissions